



## Décisions du conseil communal Mardi 6 mars 2012

### 00. Procès-verbal dernière séance (p.m 02.02.2012)

### 01. Administration générale : Approbation du Programme Communal de Développement Rural.

Le Conseil communal approuve le dossier finalisé du PCDR.

*Le Programme communal de Développement rural a pour but de définir les objectifs de développement de la Commune ainsi que la mise en place de projets concrets, et ce pour une durée de 10 ans. Les axes essentiels d'un tel programme sont le développement de la participation des citoyens, la protection de la ruralité, l'amélioration du cadre de vie...*

*Pour les programmes reconnus, la région wallonne subsidie des projets touchant à : la promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques ; l'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population ; la rénovation, la création et la promotion de l'habitat ; l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre ; la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel ; l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal.*

*Si le Conseil communal approuve le dossier finalisé tel que présenté par le bureau d'étude ce mardi 6 mars, la dernière étape sera la présentation à la Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire de la Région wallonne dans l'espoir que le programme soit reconnu.*

*Le programme complet du PCDR de Grez-Doiceau est disponible sur le site communal [www.pcdr.grez-doiceau.be](http://www.pcdr.grez-doiceau.be)*

### 02. Administration générale : demande de subside - 40<sup>ème</sup> anniversaire de la fête du cochon à Néthen - Spectacle théâtral du 23 juin 2012 - Décision.

Le Conseil communal octroie, à titre exceptionnel, une aide financière de 2.456 euros, pour couvrir une partie des frais du spectacle organisé par l'association des parents des écoles de Néthen pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la fête du cochon (*cette association des parents est commune aux deux réseaux : officiel et libre*).

*Cette manifestation, organisée à l'Espace culturel et sur la place de Trémentines, regroupe chaque année les enfants, parents, grands-parents, instituteurs et habitants du village autour d'un spectacle réalisé par les enfants et d'un souper. Pour marquer le 40<sup>ème</sup> anniversaire, l'association des parents souhaite programmer un spectacle tout public de la compagnie « Les P'tits Bras ».*

### 03. Administration générale : Informatique – Contrat de maintenance des programmes informatiques – Principe, mode de passation du marché – Financement.

Le Conseil communal approuve le principe d'un contrat de maintenance des programmes informatiques.

**04. Administration générale : Informatique – Marché de promotion de fournitures et leur installation - Principe, mode de passation du marché – Financement.**

Le Conseil communal approuve le principe d'un contrat de promotion de fournitures informatiques et installation de celles-ci.

**05. Administration générale : Création d'une agence de développement local – Décision de principe.**

Le Conseil communal approuve le principe de la création d'une agence de développement local sur le territoire de Grez-Doiceau.

*Les missions d'une agence de développement local sont les suivantes :*

- 1° réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local;*
- 2° initier et animer ce partenariat qui associe les pouvoirs publics, les secteurs privé et associatif sur le territoire de la commune ou des communes associées;*
- 3° identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économiques et de la création d'emplois;*
- 4° déterminer, dans le plan d'actions, les objectifs prioritaires et mettre en oeuvre ceux-ci;*
- 5° susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'actions;*
- 6° utiliser prioritairement les ressources et le savoir-faire en vue de développer les capacités d'entreprises du territoire communal et de maintenir ou développer l'emploi durable;*
- 7° participer au réseau des A.D.L. afin de contribuer aux échanges de connaissances et de bonnes pratiques acquises et appliquer celles-ci sur le territoire communal;*
- 8° articuler le développement local avec les autres outils et organes de développement territorial de niveaux communal, intercommunal, provincial, régional, fédéral et européen.*

**06. Affaires culturelles : Cinéma – Festival du Court métrage de Bruxelles – Convention.**

Le Conseil communal adopte la convention relative à l'organisation des séances cinématographiques du 11 mai 2012.

*Le partenariat entre l'asbl « Un soir...Un grain » et la Commune de Grez-Doiceau a pour objectif de développer une séance pédagogique destinée aux écoles de l'entité l'après-midi et de projeter des films destinés à un public plus large en soirée.*

**07. Affaires sociales : Plaine de vacances 2011 – Rapport et comptes : prise d'acte.**

**08. Affaires sociales : Plaine de vacances 2012 - Principe - Dispositions générales - Tarification.**

Le Conseil communal :

- autorise l'organisation d'une plaine de jeux, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, du 02 juillet au 10 août 2012 inclus, avec mise à disposition des locaux, matériels, transports, personnel d'encadrement et supports administratifs adéquats.
- autorise de percevoir, à destination exclusive de la caisse communale, une participation financière des parents aux conditions suivantes :
  - . 4,00 € par jour par enfant;
  - . 2,50 € par jour pour le deuxième enfant;
  - . 2,00 € par jour pour le troisième enfant;
  - . 1,00 € par jour pour le quatrième enfant et pour les suivants;
  - . transport minibus : 1,20 € aller/retour par enfant et par jour.
- autorise de percevoir une participation de 1,25 € par enfant lors de la garderie du soir (après 17 heures).

**09. CPAS : Budget 2012 – Modification budgétaire n° 1 - Approbation.**

Le Conseil communal approuve la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale dont il est question ci-dessus.

**10. Jeunesse : Projet « permanences mobiles » du service Espace Jeunes – Prise pour information.**

Le Conseil communal prend pour information le rapport « permanences mobiles » établi par le service Espace Jeunes.

**11. Travaux publics (TP2012/0017) : Marché de services: auteur de projet – Travaux d'aménagement de voirie, berges et ouvrages d'art rue de Hamme-Mille – Principe – Cahier spécial des charges, estimation – Choix du mode de passation du marché.**

Le Conseil communal approuve le principe de réalisation de travaux d'aménagement de voirie, berges et ponts, rue de Hamme-Mille depuis l'arbre du Centenaire jusqu'à la rue Emile Vandervelde.

*Le dossier est relancé suite à un différend avec le premier auteur de projet.*

**12. Travaux publics : (TRI07-09/03) Plan triennal 2007-2009 : Travaux de voirie et aménagement du réseau d'égouttage du Chemin de la Logette - Emprises en pleine propriété et en sous-sol à réaliser- Rapport d'expertise : prise d'acte - Fixation et approbation des prix de cession et d'indemnité pour occupation temporaire pour travaux.**

**13. Travaux publics : (TP2012/036) Marché public de travaux : Abattage des cyprès communaux au cimetière d'Archennes situé ruelle des Foins – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve le principe de procéder à l'abattage des cyprès communaux au cimetière d'Archennes situé ruelle des Foins et d'approuver le montant global estimatif de la dépense à maximum 15.000 € TVA de 21% comprise.

*Les cyprès envahissent les chemins, les tombes et les monuments du cimetière en plus d'avoir atteint une hauteur excessive.*

**14. Travaux publics : (TP2012/037) Marché de travaux : Travaux d'aménagement du nouveau parking communal et de l'accès à la Maison communale – Principe, cahier spécial des charges et estimation : approbation – Choix du mode de passation du marché - Avis de marché.**

Le Conseil communal approuve le principe de travaux d'aménagement du nouveau parking communal et de l'accès à la Maison communale.

*A partir du mois de mai, l'accès à la Maison communale se fera par la rue du Pont au Lin. L'objectif est aussi d'organiser le parking d'une part et le « Kiss and ride » de l'école d'autre part.*

**15. Travaux publics : Travaux d'égouttage de la rue des Genêts – Décompte final en matière d'égouttage prioritaire – Approbation – Souscription de parts bénéficiaires.**

Le Conseil communal:

- approuve le décompte final relatif aux travaux d'égouttage susvisés au montant de 125.760,00 € HTVA (part SPGE).
- approuve de souscrire des parts bénéficiaires (E) de l'organisme d'épuration agréé IBW scrl à concurrence de 52.819,00 €, soit 40% + 2% du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque ceux-ci concernent la construction de nouveaux égouts, correspondant à sa quote-part financière dans les travaux d'égouttage susvisés.

**16. Travaux publics : Travaux d'égouttage de la place Hallaux et de la rue J-B Lacroix – Décompte final en matière d'égouttage prioritaire – Approbation – Souscription de parts bénéficiaires.**

Le Conseil communal:

- approuve le décompte final relatif aux travaux d'égouttage susvisés au montant de 68.109,00 € HTVA (part SPGE).
- approuve de souscrire des parts bénéficiaires (E) de l'organisme d'épuration agréé IBW scrl à concurrence de 28.606,00 €, soit 40% + 2% du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque ceux-ci concernent la construction de nouveaux égouts, correspondant à sa quote-part financière dans les travaux d'égouttage susvisés.

**17. Travaux publics : Travaux d'égouttage de la rue de la Motte, de la Petite Rue des Prés et Impasse de la Dyle – Décompte final en matière d'égouttage prioritaire – Approbation – Souscription de parts bénéficiaires.**

Le Conseil communal:

- approuve le décompte final relatif aux travaux d'égouttage susvisés au montant de 1.366.160,00 € HTVA (part SPGE).
- approuve de souscrire des parts bénéficiaires (E) de l'organisme d'épuration agréé IBW scrl à concurrence de 573.787,00 €, soit 40% + 2% du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque ceux-ci concernent la construction de nouveaux égouts, correspondant à sa quote-part financière dans les travaux d'égouttage susvisés.

**18. Travaux publics : Travaux d'égouttage de la rue de la Hocaille – Décompte final en matière d'égouttage prioritaire – Approbation – Souscription de parts bénéficiaires.**

Le Conseil communal:

- approuve le décompte final relatif aux travaux d'égouttage susvisés au montant de 21.316,00 € hors TVA (part SPGE).
- approuve de souscrire des parts bénéficiaires (E) de l'organisme d'épuration agréé IBW scrl à concurrence de 8.953,00 €, soit 40% + 2% du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque ceux-ci concernent la construction de nouveaux égouts, correspondant à sa quote-part financière dans les travaux d'égouttage susvisés.

**19. Administration générale : Alertes météo – Principe – Approbation.**

La Commune s'est inscrite au service de messages alertes intempéries organisé par Ethias et l'IRM.